

REMARQUES: 1. Un montant de \$21,671.93 en réclamations actuellement en cours sera porté au crédit des frais de construction dont le total se trouvera ainsi réduit à \$3,184,061.27, ce qui aura pour effet de ramener à \$384,769.50 la somme payée aux architectes navals. Le montant définitif des frais n'est pas disponible actuellement mais on prévoit que le solde qui reste autorisé pour le contrat (\$20,995.73) suffira pour les derniers paiements.

2. La provision pour frais généraux est en conformité de ce qui est autorisé par le contrat. Le montant a été établi d'après les frais de main-d'œuvre.